

RAPPORT Préliminaire
ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC

ECOLE DU PETIT TRAIN - EXTENSION DE 2 CLASSES ELEMENTAIRES
31170 TOURNEFEUILLE

Maître d'Ouvrage : MAIRIE DE TOURNEFEUILLE
Maître d'Oeuvre : Cabinet GOUBERT et LANDES
Rapport validé électroniquement par les vérificateurs : Olivier Rasquin
Responsable d'Affaire : Olivier Rasquin
Référence : 18-0064 N° : 031311800081

Sommaire

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX ET ADMINISTRATIFS	3
2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS	4
2.1 Description sommaire de l'établissement	4
2.2 Détermination des effectifs	4
2.3 Détermination des dégagements	4
2.4 Autres renseignements.....	4
3. TEXTES DE REFERENCE - SECURITE CONTRE L'INCENDIE	6
3.1 Réglementation applicable à tous les ERP	6
3.2 Réglementation applicable aux établissements du 1er groupe	6
4. SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES	7
4.1 Avis formulés par l'inspecteur	7
4.2 Récapitulatif des observations et non conformités	7
5. LISTE RECAPITULATIVE DES NON-CONFORMITES ET OBSERVATIONS	8
6. AVIS FORMULES SUR LES OUVRAGES	9
- DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES ERP.....	9
<i>LIVRE I - CHAPITRE UNIQUE - GN.....</i>	9
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE 1er - DISPOSITIONS GENERALES (GE).....</i>	10
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE II - CONSTRUCTION (CO).....</i>	11
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE III - AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER (AM).....</i>	16
<i>- GUIDE D'EMPLOI DES ISOLANTS COMBUSTIBLES DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC.....</i>	17
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE V - CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (CH).....</i>	17
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE VII - INSTALLATIONS ELECTRIQUES - (EL).....</i>	19
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE VIII - ECLAIRAGE - ECLAIRAGE DE SECURITE (EC).....</i>	20
<i>LIVRE II Titre 1er CHAPITRE X - MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE (MS).....</i>	21

1. RENSEIGNEMENTS GENERAUX

Adresse administrative

Avenue du Général de Gaulle 31170 TOURNEFEUILLE

Date de dépôt de la demande du Permis de Construire (ou d'autorisation de travaux ou éventuellement des modifications importantes ultérieures)

12/02/2018

Classement de l'établissement

Type

R

Catégorie

3

Origine du classement de l'établissement

- Doc. administratifs de commission de sécurité ou de l'administration
- Indiqué par le chef d'établissement
- Propose par le vérificateur

Nature et étendue de la vérification

Ensemble des travaux de l'extension (2 salles de classes et communication avec l'existant)

Nature et étendue de la mission

SEI

2. RENSEIGNEMENTS PARTICULIERS

2.1 Description sommaire de l'établissement (nature des travaux, étages, sous-sols, superficie...)

Extension d'un groupe scolaire existant en simple RDC par la création de 2 salles de classes en façade arrière. Le groupe scolaire avait déjà fait l'objet d'un dépôt de PC en 2010 pour l'extension de 4 salles de classes, mais seulement 2 avaient été réalisées (affaire suivie par Qualiconsult n° 031311000531). Le présent rapport traite d'un nouveau dépôt de PC pour construire les 2 salles de classes non bâtie à l'époque.

2.2 Détermination des effectifs

Niveau	Locaux	Articles du règlement	Base de calcul	Effectif public	Effectif personnel	Total
Rdc	2 classes	R2	Déclaratif	64	4	68
TOTAL				64	4	68

Effectif public	Calculé	personnes
	Déclaré	509 personnes
Effectif personnel	Calculé	personnes
	Déclaré	55 personnes
	Total	564 personnes

Les travaux d'extension n'ont pas vocation à accueillir de nouveaux élèves, actuellement une partie des élève est accueillie dans le hall réaménagé en salle de classes, les travaux ont pour but de les installer dans des salles de classes et de libérer le hall.

2.3 Détermination des dégagements

Niveau / Local	Effectifs		Nombre de sorties ou escaliers		Unités de passage	
	Du niveau	Cumulé	Prévues	Demandées	Prévues	Demandées
Classe	34	34	2	2	2UP	2UP
Bâtiment		564	8	3	16UP	6UP

2.4 Autres renseignements

EXISTENCE	OUI	NON
Type de SSI	Existant non modifié	
Type de cloisonnement	Traditionnel	
Si désenfumage mécanique : P des 2 zones les plus contraignantes =	/	
Espaces d'attente sécurisés et solutions équivalentes	Évacuation directe	

EXISTENCE	OUI	NON
Espaces d'attente sécurisés		X
Concept de zone protégée		X
Concept de secteur		X
Augmentation de la surface des paliers		X
Espace à l'air libre		X
Ascenseur type AS4 et AS5		X
Equipements Photovoltaïques		X
Cuisine ouverte (GC11)		X
Office de remise en température (GC13 et GC14)		X
Ilots de cuisson (GC15 à GC17)		X
Modules ou conteneurs spécialisés (GC18)		X
Installation de gaz combustible		X
Installations de fluides médicaux		X
Chaufferie / sous station		X
Ventilation de confort (CH29 à CH40)	X	
Ventilation mécanique contrôlée (CH41 à CH43)		X
Stockage de combustible		X
Installations classées : N° de rubrique	/	
Surpresseur d'incendie (MS12-§2)		X
Surpresseur d'extinction automatique à eau (MS28-§2)		X
APPAREILS DE MESURE		X

IDENTIFICATION PIECES ECRITES ET PLANS	DATE DOCUMENTS *
DOSSIER PC	07/02/2018

* Il s'agit de la dernière date des plans pour telle rubrique précise (ex : cloisons, portes, désenfumage...)

3. TEXTES DE REFERENCE - SECURITE CONTRE L'INCENDIE

3.1 Réglementation applicable à tous les ERP

- Code de la construction et de l'habitation (articles R123.1 à R12 3.55)
- Arrêté du 25 juin 1980 (articles GN1 à GN14) complété et modifié

3.2 Réglementation applicable aux établissements du 1er groupe

- Arrêté du 25 juin 1980 (Dispositions générales) complété et modifié
- Arrêté du 04 juin 1982 complété et modifié (Type R)

4. SIGNIFICATION DES SIGLES UTILISES

4.1 Avis formulés par l'inspecteur

L'analyse du rapport mentionne article par article et dans l'ordre des articles des textes réglementaires, l'appréciation du vérificateur quant à la satisfaction de l'exigence réglementaire pour l'établissement concerné, sous la forme suivante :

- Favorable (F)
- Sans objet (SO)
- Hors mission (HM)
- Défavorable (D)
- Insuffisance ou absence d'éléments d'appréciation (S)
- Pour mémoire (PM)

Le cas échéant, il sera précisé l'absence d'éléments d'appréciation qui auraient dû être fournis soit par le responsable de l'établissement, soit dans le dossier technique, afin de pouvoir se prononcer sur la satisfaction d'un article du règlement.

Eventuellement il sera précisé des points particuliers qui ont été discutés avec la commission de sécurité lors du rendez - vous à dater.

Les avis sont formulés dans un tableau de 4 colonnes selon le bandeau suivant :

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
▼	▼	▼	▼

Ce bandeau est rappelé en tête de page.

Le présent rapport s'inscrit dans le cadre des articles GE6 à GE9 et plus particulièrement l'article GE8 §1 qui prévoit la réalisation d'examens par sondage.

4.2 Récapitulatif des observations et non conformités

La récapitulation de toutes les observations et non - conformités aux textes réglementaires applicables figure dans le rapport au §5.

Chaque non - conformité fait référence à l'article concerné du règlement auquel elle se rapporte et précise la partie d'installation en cause.

Les non - conformités sont transcrites dans l'ordre des articles des textes réglementaires.

Les pages de ce chapitre comportent une colonne "suite donnée", destinée à faciliter l'exploitation du rapport.

Les non - conformités relatives aux prescriptions particulières formulées par la Commission de Sécurité font l'objet d'une mention spéciale.

5. LISTE RECAPITULATIVE DES NON - CONFORMITES ET OBSERVATIONS

NEANT

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

6. AVIS FORMULES SUR LES OUVRAGES

VERIFICATIONS DES DISPOSITIONS DU REGLEMENT DE SECURITE ERP DU 25 JUIN 1980

DISPOSITIONS GENERALES - ETABLISSEMENTS DU PREMIER GROUPE

- DISPOSITIONS GENERALES APPLICABLES A TOUS LES ERP

LIVRE I - CHAPITRE UNIQUE - GN

GN1 À GN3 - SECTION I - CLASSEMENT DES ETABLISSEMENTS

GN1	Classement des établissements	<i>Classement proposé par le vérificateur suite à l'effectif déclaré dans la notice et après vérification en interne du RVRAT établi en 2014 pour la première extension: ERP de type R et de 3° catégorie, sans locaux à sommeil. A attente du dernier PV de la commission de sécurité pour confirmation.</i>	S
R1	Établissements assujettis		PM
GN2	Classement des groupements d'établissements ou des établissements en plusieurs bâtiments voisins non isolés entre eux		SO
R2	Détermination de l'effectif	<i>Les effectifs déclarés devront être confirmés par une déclaration signée du maître d'ouvrage remise lors du dépôt du PC</i>	PM
GN3	Classement des groupements d'établissements voisins isolés entre eux		SO

GN4 À GN10 - SECTION II - ADAPTATION DES RÈGLES DE SÉCURITÉ ET CAS PARTICULIERS

GN4	Procédure d'adaptation des règles de sécurité		PM
GN5	Établissements comportant des locaux de types différents		SO
GN6	Utilisations exceptionnelles des locaux		PM
R3	Conditions particulières d'exploitation		PM
GN7	Établissements situés dans les IGH		SO
GN8	Principes fondamentaux de conception et d'exploitation d'un établissement pour tenir compte des difficultés rencontrées lors de l'évacuation	<i>Bâtiment en simple RDC, utilisation des IS praticables disponibles au niveau du RDC.</i>	F

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
GN9	Aménagement d'un établissement nouveau dans des locaux ou des bâtiments existants		SO
GN10	Application du règlement aux établissements existants		PM
R13	Largeur des dégagements		SO
GN11 & GN12 - SECTION III - CONTROLES DES ETABLISSEMENTS			
GN11	Notification des décisions		PM
GN12	Justification des classements de comportement au feu des matériaux et éléments de construction		PM
GN13 - SECTION IV - TRAVAUX			
GN13	Travaux dangereux		PM
GN14 - SECTION V - NORMALISATION			
GN14	Conformité aux normes. Essais de laboratoires		PM
LIVRE II Titre 1er CHAPITRE 1er - DISPOSITIONS GENERALES (GE)			
GE1 - GENERALITES			
GE1	Objet		PM
GE2 À GE5 - SECTION I - CONTROLE DES ETABLISSEMENTS			
GE2	Dossier de sécurité		PM
GE3	Visite de réception		PM
GE4	Visites périodiques		PM
GE5	Avis relatif au contrôle de la sécurité		PM
GE6 À GE10 - SECTION II - VERIFICATIONS TECHNIQUES			
GE6	Généralités		PM
GE7 à GE9 - Sous-section I - Vérifications techniques assurées par des organismes agréés par le ministre de l'Intérieur			
GE7	Conditions d'application		PM
GE8	Types de vérifications		PM
GE9	Rapports de vérifications		PM

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

GE10 - Sous-section II - Vérifications techniques pouvant être assurées par des techniciens compétents

GE10	Obligations des techniciens compétents lors des vérifications		PM
-------------	--	--	----

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE II - CONSTRUCTION (CO)

CO1 À CO5 - SECTION I - CONCEPTION ET DESSERTE DES BÂTIMENTS

CO1	Conception et desserte		
§2	Conception		F
§3	Desserte des bâtiments		
	<i>Distribution par cloisonnement traditionnel</i>		F
	<i>Distribution par secteurs</i>		SO
	<i>Distribution par compartiments</i>		SO
CO2	Voies utilisables par les engins de secours et espace libre	<i>Environnement existant non modifié par les travaux d'extension.</i>	PM
CO3	Façade et baie accessibles	<i>Environnement existant non modifié par les travaux d'extension.</i>	PM
CO4	Nombre de façades accessibles et dessertes par des voies ou espaces libres	<i>Environnement existant non modifié par les travaux d'extension.</i>	PM
CO5	Espaces libres et secteurs		SO

CO6 À CO10 - SECTION II - ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS

CO6	Objet		PM
CO7	Isolement latéral entre un ERP et les tiers contigus		SO
CO8	Isolement entre un ERP et les bâtiments situés en vis-à-vis		
§1	Cas des bâtiments distants de moins de 8 m		SO
§2	Cas particuliers des bâtiments distants de 4 m au moins	<i>Distance entre la façade la plus proche de l'extension et la limite de propriété supérieure à 4m.</i>	F
§3	Parois de façade limitant un escalier protégé		SO
CO9	Isolement dans un même bâtiment entre un ERP et un tiers superposés		SO
R4	Parc de stationnement couvert		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
▼	▼	▼	▼
CO10	Franchissement des parois verticales d'isolement ou aires libres d'isolement		SO

CO11 À CO15 - SECTION III - RESISTANCE AU FEU DES STRUCTURES

CO11	Généralités		PM
CO12	Résistance au feu des structures et planchers d'un bâtiment occupé en totalité ou partiellement par l'ERP	<i>Structures prévues SF 1/2H et planchers CF 1/2H</i>	F
CO13	Cas particuliers de résistance au feu de certains éléments de structure		
§1	Traversée des exploitations et locaux à risques par les éléments de structure		SO
§2	Planchers sur vide sanitaire		F
§3	Éléments principaux de structure de toiture	<i>Structures prévues SF 1/2H et planchers CF 1/2H</i>	F
CO14	Cas particuliers des bâtiments en rez-de-chaussée		SO
R8	Structures des préaux		SO
R9	Volumes libres intérieurs		SO
CO15	Cas particuliers de certains bâtiments à trois niveaux au plus		SO

CO16 À CO18 - SECTION IV - COUVERTURES

CO16	Généralités		PM
CO17	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur		
§1	ERP distant de plus de 12 m d'un bâtiment voisin ou d'une parcelle voisine		SO
§2	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur	<i>Extension distante d'une parcelle voisine de moins de 8m : Etanchéité prévue classée T30 indice 2</i>	F
§3	Cas des couvertures formant également plafonds		SO
CO18	Protection de la couverture par rapport à un feu extérieur : cas particuliers		SO

CO19 À CO22 - SECTION V - FACADES

CO19	Généralités		PM
CO20	Réaction au feu des composants et équipements de façades		

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
§1	Éléments extérieurs	<i>Murs extérieurs prévus en maçonnerie enduite M1</i>	F
§2	Cas particulier : non-application du C + D		SO
§3	Coffres de branchement, joints et garnitures de joint		SO
CO21	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades comportant des baies		SO
CO22	Résistance à la propagation verticale du feu par les façades ne comportant pas de baie		SO

CO23 À CO26 - SECTION VI - DISTRIBUTION INTERIEURE ET COMPARTIMENTAGE

CO23	Généralités		PM
CO24	Caractéristiques des parois verticales et des portes (cloisonnement traditionnel et secteur)		
§1	Cloisonnement traditionnel	<i>-Cloisons entre locaux et circulation prévues CF 1/2H toute hauteur, avec porte PF 1/2H -Remplacement de l'ancienne issue de secours donnant sur le dégagement par une porte de recoupement PF 1/2H DAS.</i>	F
§2	Secteurs		SO
CO25	Compartiments		SO
R6	Conception de la distribution intérieure et stabilité au feu des structures		SO
R7	Locaux d'enseignement comprenant des installations d'enseignement technique		SO
CO26	Recoupement des vides		F

CO27 À CO29 - SECTION VII - LOCAUX NON ACCESSIBLES AU PUBLIC

CO27	Classement des locaux en fonction de leurs risques		PM
CO28	Locaux à risques particuliers		SO
R5	Utilisation de produits et de matériels dangereux		PM
R10	Locaux à risques		SO
R11	Produits dangereux dans les locaux d'enseignement à caractère technique		SO
R12	Produits dangereux dans les locaux d'enseignement à caractère scientifique ou dans les locaux de recherche		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
CO29	Locaux à risques courants et locaux du personnel		SO
CO30 À CO33 - SECTION VIII - CONDUITS ET GAINES			
CO30	Généralités		PM
CO31	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques courants ou moyens accessible ou non au public		SO
CO32	Conduits traversant, prenant naissance ou aboutissant dans un local à risques importants		SO
CO33	Vide-ordures et monte-charge		SO
CO34 À CO42 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 1 - DISPOSITIONS GENERALES			
CO34	Terminologie		PM
CO35	Conception des dégagements		
§1	Interdiction de marches isolées		SO
§2	Association des sorties avec circulations principales		F
§3	Largeur minimale des circulations reliant les dégagements	<i>Circulations créé de 2 UP</i>	F
§4	Culs de sac		SO
§5	Dégagements communs avec les tiers		SO
§6	Cheminements non encloués		SO
CO36	Unité de passage, largeur de passage		
§3	Dégagement de 2UP si effectif > 200	<i>Dégagement créé de 2UP</i>	F
§4	Escaliers mécaniques et trottoirs roulants		SO
CO37	Saillies et dépôts		SO
CO38	Calculs des dégagements		
§1	Calculs en fonction de l'effectif (propre au niveau)		F
§2	Cumuls des effectifs pour le dimensionnement des escaliers		SO
R14	Dégagements des écoles maternelles, crèches, haltes-garderies et jardins d'enfants		SO
CO39	Calcul des dégagements des locaux recevant du public installés en sous-sol		SO
CO40	Enfouissement maximal		SO
CO41	Dégagements accessoires et supplémentaires		SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
CO42	Balisage des dégagements	<i>Balisage prévu par BAES</i>	F
CO43 À CO48 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 2 - SORTIES			
CO43	Répartition des sorties, distances maximales à parcourir		
§1	Répartitions judicieuses		F
§2	Distances maximales à rez-de-chaussée		F
§3	Distance mini entre 2 dégagements		F
CO44	Caractéristiques des blocs-portes		
§1	Largeurs : tolérance		F
§2	Portes en va-et-vient		SO
§3	Couleur des vitrages		SO
§4	Portes à 2 vantaux	<i>Le porte de recoupement devra être équipée d'un sélecteur de fermeture si elle ne s'ouvre que dans un sens (voir également CO 45).</i>	S
R16	Portes	<i>Mie en place d'une porte DAS</i>	F
CO45	Manœuvre des portes		
§1	Sens d'ouverture		F
§2	Manœuvre		F
§3	Débattement des portes		F
§4	Portes utilisées dans les 2 sens	<i>Porte de recoupement dito première extension, non prévue en va et vient à valider par la commission</i>	S
§5	Portes des locaux en cul-de-sac		SO
CO46	Portes des sorties de secours		
§1	Manœuvre		F
§2	Verrouillage		SO
§3	Dispositif de dissuasion d'utilisation		SO
CO47	Portes à fermeture automatique		
§1	Conformité à la norme NFS 61937	<i>Il est prévu la mise en place d'un porte de recoupement PF 1/2H DAS.</i>	F
§2	Signalisation		PM
§3	Conditions de fermeture automatique		PM

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
§4	Asservissement à la détection automatique d'incendie		SO
CO48	Portes de types spéciaux		SO

CO49 À CO56 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 3 - ESCALIERS
SO
CO57 À CO60 - SECTION IX - DEGAGEMENTS SOUS SECTION 4 - ESPACES D'ATTENTE SECURISEES

CO57	Les solutions équivalentes		SO
CO58	Emplois d'un espace		SO
CO59	Caractéristiques d'un espace		SO
CO60	Les cas d'exonération :		
1.	ERP à simple RDC avec un nombre adapté de dégagements praticables de plain-pied	<i>Prolongation et utilisation du cheminement existant en façade arrière pour l'évacuation vers une zone d'attente extérieure</i>	F
2.	ERP autre avec un nombre adapté de sorties praticables débouchant directement sur l'extérieur à chaque niveau		SO
3.	Mise en œuvre de mesures approuvées par la commission de sécurité compétente		SO

CO61 - SECTION X - TRIBUNES ET GRADINS NON DEMONTABLES
SO
LIVRE II Titre Ier CHAPITRE III - AMENAGEMENTS INTERIEURS, DECORATION ET MOBILIER (AM)

AM1	Généralités		PM
------------	--------------------	--	----

AM2 À AM8 - SECTION I - REVETEMENTS

AM2	Produits et matériaux de parois		PM
AM3	Parois des dégagements protégés		SO
AM4	Parois verticales des dégagements non protégés et des locaux		
§1	C-s3, d0 ou M2 pour les parois verticales	<i>Matériaux selon notice prévus M2 pour les parois verticales</i>	F
§2	Lambris en bois massifs sans systèmes de revêtements et panneaux à base de bois		SO
§3	Peintures et des papiers peints		F
AM5	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux		

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
§1	Plafonds des dégagements non protégés et des locaux sont B-s3, d0 ou M1	<i>Prévu M1 selon notice</i>	F
§2	C-s3, d0 si la surface totale développée de leurs pleins est inférieure à 50 % de la surface au sol du dégagement non protégé ou du local		SO
§3	Suspentes et fixations conçues pour éviter les risques de chute		PM
§4	Les plafonds tendus sont classés B-s3, d0		SO
§5	Ils doivent rester en place sous l'effet des variations de pression dues au désenfumage mécanique		SO
AM6	Parties transparentes ou translucides incorporées dans les plafonds suspendus ou tendus des dégagements non protégés et des locaux		SO
AM7	Sols des dégagements non protégés et des locaux		F
AM8	Produits d'isolations		S
AM9 & AM10 - SECTION II - ELEMENTS DE DECORATION			SO
AM11 À AM14 - SECTION III - TENTURES, PORTIERES, RIDEAUX, VOILAGES, CLOISONS COULISSANTES OU REPLIABLES			SO
AM15 À AM18 - SECTION IV - GROS MOBILIER, AGENCEMENT PRINCIPAL, PLANCHERS LEGERS SURELEVES			
AM15	Principe général : réaction au feu		PM
AM16	Gros mobilier, agencement principal	<i>Prévu M3</i>	F
AM17	Planchers légers surélevés		SO
AM18	Rangées de sièges		SO
AM19 et AM20 - SECTION V - ELÉMENTS À VOCATION DÉCORATIVE			SO
- GUIDE D'EMPLOI DES ISOLANTS COMBUSTIBLES DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC			PM
LIVRE II Titre Ier CHAPITRE V - CHAUFFAGE, VENTILATION, REFRIGERATION, CONDITIONNEMENT D'AIR ET PRODUCTION DE VAPEUR ET D'EAU CHAUDE SANITAIRE (CH)			
CH1 À CH4 - SECTION I - GENERALITES			
CH1	Objectif et domaine d'application		PM
CH2	Conformité des appareils et des installations		PM

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
CH3	Sources énergétiques autorisées		PM
CH4	Documents à fournir		PM
CH5 À CH12-1 - SECTION II - IMPLANTATION DES APPAREILS DE PRODUCTION DE CHALEUR			SO
CH13 À CH17 - SECTION III - STOCKAGE DES COMBUSTIBLES			SO
CH23 À CH25 - SECTION V - CHAUFFAGE A EAU CHAUDE, A VAPEUR ET A AIR CHAUD			
CH23	Équipement des chaudières	<i>Piquage sur réseau existant</i>	PM
CH24	Production d'air chaud à combustion		SO
CH25	Fluides caloporteurs	<i>Piquage sur réseau existant</i>	S
CH26 & CH27 - SECTION VI - EAU CHAUDE SANITAIRE			SO
CH28 - SECTION VII - TRAITEMENT D'AIR ET VENTILATION			
CH28	Installations de ventilation		PM
CH29 À 40 - SECTION VII - SOUS SECTION I - VENTILATION DE CONFORT			
CH29	Température limite de l'air utilisé comme véhicule de la chaleur		PM
CH30 – CH31	Articles abrogés (arrêté du 14 février 2000)		PM
CH32	Circuit de distribution et de reprise d'air	<i>Piquage sur réseaux existants</i>	S
CH33	Prises et rejets d'air		SO
CH34	Dispositifs de sécurité		SO
CH35	Production, transport et utilisation du froid		SO
CH36	Centrale de traitement d'air		SO
CH37	Batteries de résistances électriques		SO
CH38	Filtres		SO
CH39	Entretien des filtres		PM
CH40	Unités de toiture monoblocs		SO
CH41 À CH43 - SECTION VII - SOUS SECTION 2 - VENTILATION MECANIQUE CONTROLÉE			SO

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
----------------------	--------------------	-------------	------

- Dispositions particulières - Chauffage - Ventilation

R20	Chauffage et ventilation des établissements de type R		PM
R21	Température des appareils d'émission		SO
R22	Ventilation		SO
R23	Installations pédagogiques		SO

CH44 À CH56 - SECTION VIII - APPAREILS INDEPENDANTS DE PRODUCTION - EMISSION

SO

CH57 & CH58 - SECTION IX - ENTRETIEN ET VERIFICATION

CH57	Entretien		PM
CH58	Vérifications techniques		PM

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE VII - INSTALLATIONS ELECTRIQUES - (EL)

EL1 À EL4 - SECTION I - GENERALITES

EL1	Objectifs		PM
EL2	Documents à fournir		PM
EL3	Définitions		PM
EL4	Règles générales		PM

EL5 À EL11 - SECTION II - REGLES D'INSTALLATION

EL5	Locaux de service électrique		SO
EL6	Matériels à haute tension ou contenant des diélectriques susceptibles d'émettre des vapeurs inflammables ou toxiques		SO
EL7	Implantation des groupes électrogènes		SO
EL8	Batteries d'accumulateurs et matériels associés (chargeurs, onduleurs)		SO
EL9	Tableaux « normaux »		PM
EL10	Canalisations des installations « normale - remplacement »		PM
EL11	Appareillages et appareils d'utilisation		PM
R25	Coupure d'urgence des installations électriques		PM

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
EL12 À EL17 - SECTION III - INSTALLATIONS DE SECURITE			SO
EL18 & EL19 - SECTION IV - MAINTENANCE, EXPLOITATION ET VERIFICATIONS			
EL18	Maintenance, exploitation		PM
EL19	Vérifications techniques		PM
EL20 À EL23 - SECTION V - INSTALLATIONS TEMPORAIRES			
EL20	Généralités		PM
EL21	Installations de travaux		PM
EL22	Installations de dépannage		PM
EL23	Installations semi-permanentes		PM
LIVRE II Titre Ier CHAPITRE VIII - ECLAIRAGE - ECLAIRAGE DE SECURITE (EC)			
EC1 À EC5 - SECTION I - GENERALITES			
EC1	Objectifs		PM
EC2	Règles générales		PM
EC3	Définitions des différents éclairages		PM
EC4	Documents à fournir		PM
EC5	Appareils d'éclairage		PM
EC6 - SECTION II - ECLAIRAGE NORMAL			
EC6	Règles de conception et d'installation		PM
EC7 À EC15 - SECTION III - ECLAIRAGE DE SECURITE			
EC7	Conception générale		PM
EC8	Fonctions de l'éclairage de sécurité		PM
EC9	Eclairage d'évacuation	<i>Mise en place de BAES</i>	F
EC10	Eclairage d'ambiance ou d'anti-panique		SO
EC11	Conception de l'éclairage de sécurité à source centralisée constituée d'une batterie d'accumulateurs		SO
EC12	Conception de l'éclairage de sécurité par blocs autonomes		F
R27	Eclairage sécurité		F

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
▼	▼	▼	▼
EC13	Maintenance et entretien		PM
EC14	Exploitation		PM
EC15	Vérifications		PM

LIVRE II Titre Ier CHAPITRE X - MOYENS DE SECOURS CONTRE L'INCENDIE (MS)

MS1 À MS3 - SECTION I - GENERALITES

MS1	Différents moyens de secours		PM
MS2	Dispositions particulières		PM
MS3	Documents à fournir		PM

MS4 - SECTION II - MOYENS D'EXTINCTION

MS4	Différents moyens d'extinction		PM
------------	---------------------------------------	--	----

MS5 À MS7 - SECTION II - SOUS SECTION 1 - BOUCHES ET POTEAUX D'INCENDIE PRIVES ET POINTS D'EAU

HM

MS8 À MS13 - SECTION II - SOUS SECTION 2 - BRANCHEMENTS ET CANALISATIONS

SO

MS14 À 17 - SECTION II - SOUS SECTION 3 - ROBINETS D'INCENDIE ARMES (R.I.A.)

SO

MS18 À 21 - SECTION II - SOUS SECTION 4 - COLONNES SÈCHES

SO

MS22 À MS24 - SECTION II - SOUS SECTION 5 - COLONNES EN CHARGE

SO

MS25 À MS30 - SECTION II - SOUS SECTION 6 - INSTALLATION D'EXTINCTION AUTOMATIQUE OU A COMMANDE MANUELLE

SO

MS31 À MS34 - SECTION II - SOUS SECTION 7 - DEVERSOIRS PONCTUELS

SO

MS35 À MS37 - SECTION II - SOUS SECTION 8 - ELEMENTS DE CONSTRUCTION IRRIGUES

SO

MS38 À MS40 - SECTION II - SOUS SECTION 9 - APPAREILS MOBILES ET MOYENS DIVERS

MS38	Caractéristiques	<i>Mise en place d'extincteurs portatifs</i>	F
MS39	Emplacement	<i>Mise en place dans le dégagement créé d'un extincteur EPA 6l</i>	F

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
MS40	Moyens divers		PM
R30	Moyens d'extinction type R		
	Extincteurs portatifs à eau pulvérisée de 6 l		F
	Extincteurs appropriés aux risques	<i>Prévu 1 extincteur CO2 à proximité du tableau électrique.</i>	F
	Autres moyens		SO

MS41 À MS44 - SECTION III - DISPOSITIONS VISANT A FACILITER L'ACTION DES SAPEURS - POMPIERS

MS41	Affichage du plan de l'établissement		PM
MS42	Moyens facilitant l'action des sapeurs - pompiers		PM
MS43	Tours d'incendie		SO
MS44	Trémies		SO

MS45 À MS52 - SECTION IV - SERVICE DE SECURITE INCENDIE

MS45	Généralités		PM
MS46	Composition et mission du service		PM
MS47	Consignes		PM
MS48	Formation et qualification du personnel du service de sécurité incendie		PM
MS49	Service assuré par des sapeurs-pompiers		PM
MS50	Poste de sécurité		PM
MS51	Exercices d'instruction		PM
MS52	Présence de l'exploitant		PM

MS53 À MS55 - SECTION V - SYSTEME DE SECURITE INCENDIE (S.S.I.)

PM

NFS-61932 - REGLES D'INSTALLATION DU SSI (Juillet 2015)

PM

MS56 À MS58 - SECTION V - SOUS SECTION 1 - SYSTEME DE DETECTION INCENDIE (S.D.I.)

SO

MS59 & MS60 - SECTION V - SOUS SECTION 2 - SYSTEME DE MISE EN SECURITE INCENDIE (S.M.S.I.)

PM

MS61 À MS67 - SECTION V - SOUS SECTION 3 - SYSTEME D'ALARME

MS61	Terminologie		PM
-------------	---------------------	--	----

Article du règlement	Titre de l'article	Réalisation	AVIS
MS62	Classement	<i>Raccordement à l'installation existante</i>	F
R31	Système de sécurité incendie, système d'alarme		
§1	SSI catégorie A		SO
§2	Autre cas		
	<i>Établissements de 1er , 2e et 3e catégorie et bâtiments visés à GN8§2b : alarme type 2b</i>	<i>Raccordement à l'installation existante</i>	<i>F</i>
	<i>Établissements de 4e catégorie : alarme type 4</i>		<i>SO</i>
§3	Établissement avec un seul local de gardiennage pour plusieurs bâtiments		SO
MS63	Utilisation de l'alarme générale sélective		SO
MS64	Principes généraux d'alarme		PM
MS65	Conditions générales d'installation		PM
MS66	Règles applicables aux équipements d'alarme des types 1 et 2		PM
MS67	Conditions d'exploitation		PM
MS68 & MS69 - SECTION V - SOUS SECTION 4 - ENTRETIEN ET CONSIGNES D'EXPLOITATION			
MS68	Entretien		PM
MS69	Consignes d'exploitation		PM
MS70 & MS71 - SECTION VI - SYSTEME D'ALERTE			
MS70	Définition, règles générales		PM
R32	Système d'alerte		PM
R33	Exercices d'évacuation		HM
MS71	Communications radioélectriques		HM
MS72 À MS74 - SECTION VII - ENTRETIEN - VERIFICATIONS - CONTROLES			
MS72	Entretien et signalisation		PM
MS73	Vérifications techniques		PM
MS74	Contrôles par commissions de sécurité		PM
MS75	Autres obligations de l'exploitant		PM